Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bagarre au collège de Béthusy : sanctions

Suite aux événements violents qui se sont déroulés au Collège de Béthusy dans la matinée du 3 février, la Conférence des maîtres du Perfectionnement III (CASPO) s'est réunie en séance extraordinaire le 10 février.

Après un rappel des faits, elle a évalué les responsabilités respectives des cinq élèves impliqués.

Au terme d'un débat où toutes les sensibilités ont pu s'exprimer, elle a accordé des circonstances atténuantes à deux d'entre eux, mais a prononcé l'exclusion immédiate et définitive des trois autres. Les responsables du Perf. III prennent des dispositions pour que les exclus ne soient pas livrés à eux-mêmes.

Ces sanctions exceptionnelles ne poursuivent qu'un but : permettre aux classes de Béthusy de retrouver le climat de travail et de sécurité qui était le leur avant le 3 février.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 février 1998

M. Alain Bouquet, directeur de l'établissement de Béthusy, tél. 021 320.11.91 M. Bernard Courvoisier, doyen des classes d'accueil de la scolarité postobligatoire, tél. 021 320.11.91